

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 27 mai 2005  
(convocation du 13 mai 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel  
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise  
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent  
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard  
M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry  
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)  
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel  
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert  
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick  
Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**GRADIGNAN - Opération "Résidence Bois de Monjous" - Construction en neuf de 47 logements PLUS - Dépassement de charge foncière - demande de subvention - Décision - Autorisation.**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SA d'HLM LA MAISON GIRONDINE sollicite une subvention au titre du dépassement de la charge foncière de référence concernant une opération de construction de 47 logements neufs financés en PLUS sis Résidence « Bois de Monjous » à Gradignan.

Située dans une commune déficitaire cette intervention sur le logement social s'inscrit directement dans le cadre des compétences menées par notre Etablissement Public au titre du logement et du PLH, conformément aux dispositions de la délibération n°98/1047 du 18 décembre 1998 relative à la politique du logement et au transfert de compétence du programme local de l'habitat, complétée par les délibérations n° 2000/1009 ; 2000/1010 et 2003/0674 portant respectivement sur le PLH, les modalités d'intervention de la communauté au titre de la politique de la ville et le règlement d'intervention habitat et politique de la ville.

Au titre de la délibération 2003/674 du 19 septembre 2003, notre établissement peut participer à hauteur de 25% du dépassement de charge foncière de référence tel qu'il résulte du calcul de l'Etat, à parité avec la commune d'implantation.

Le dépassement de la charge foncière calculé par l'Etat s'élève à 1.074.303,00 euros

L'Etat a décidé d'intervenir à hauteur de 10 % du dépassement soit 107.430,00 euros

La ville de Gradignan, dans sa délibération du 21 mars 2005 a décidé de verser une subvention pour surcharge foncière de 150.000,00 euros soit 14 % du dépassement.

La SA d'HLM a décidé d'intervenir à hauteur de 42 % du dépassement soit 450.000,00 euros sur ces fonds propres et à hauteur de 20 % du dépassement soit 216.873,00 euros par un prêt CDC PLUS.

Aussi, conformément aux dispositions susvisées, il est proposé que la Communauté Urbaine verse une subvention pour surcharge foncière d'un montant maximum de 150.000,00 euros soit 14 % du dépassement.

Le plan de financement de la surcharge foncière de cette opération est établi de la façon suivante :

Participation de l'Etat	107.430,00 euros	10 %
Participation de la ville de Gradignan	150.000,00 euros	14 %
Participation de la CUB	150.000,00 euros	14 %
Prêt CDC PLUS	216.873,00 euros	20 %
Fonds propres de la SA d'HLM La Maison Girondine	450.000,00 euros	42 %
Total du dépassement de la charge foncière	1.074.303,00 euros	

La participation financière communautaire sera versée dans les conditions suivantes :

- 50 % à la signature de la convention ci-annexée,
- 50 % à la fin des travaux sur présentation des pièces suivantes :
  - l'acte notarié d'acquisition du foncier ;
  - la déclaration d'achèvement des travaux ;
  - le certificat de conformité ;
  - le récapitulatif des factures ;
  - le calcul final de la DDE.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

## **DECIDER**

- de la participation de la Communauté Urbaine au financement du dépassement de charge foncière présenté par cette opération à hauteur de 150.000,00 euros,
- de l'imputation des crédits correspondants au chapitre 67, article 6745 fonction 72 programme HC33 du budget de l'exercice en cours.

## **AUTORISER**

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de la participation communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
23 JUIN 2005

M. VÉRONIQUE FAYET